



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Aile volante - Drone	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01756-200667/A	Date 2020-01-06
Client Reference No. - N° de référence du client 01756-200667	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-455-15591	
File No. - N° de dossier MTA-9-42239 (455)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-28	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Uribe, Rafael	Buyer Id - Id de l'acheteur mta455
Telephone No. - N° de téléphone (514) 754-9349 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE 430 BOUL.GOUIN ST JEAN S'RICHELIEU Québec J3B3E6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée Voir Doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
1.3. ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
1.4 COMPTE RENDU	2
1.5 CONTENU CANADIEN	2
1.6 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	13
6.2 BESOIN	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4 DURÉE DU CONTRAT	13
6.5 RESPONSABLES.....	14
6.6 PAIEMENT.....	15
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	15
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	16
6.9 LOIS APPLICABLES	16
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	16
ANNEXE «A» BESOIN	17
ANNEXE «B» BASE DE PAIEMENT.....	20
ANNEXE «C» CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER.....	21
ANNEXE «D» INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	23
ANNEXE «E» LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	24

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

La demande de proposition ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous l'annexe « A ».

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Contenu canadien

Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#), Exemple 2 du Guide des approvisionnements

« Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et services canadiens. »

N° de l'invitation - Solicitation No.
01756-200667/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01756-20-0667

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42239

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA455
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.6 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

2.1.1.1. B3000T, Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;

- b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2.1.2 Meilleure date de livraison (À remplir par le soumissionnaire)

Bien que la livraison soit demandée pour le 2020-03-13, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Par courrier ou en personne, à l'adresse suivante :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction des Approvisionnements - Région du Québec
800, rue de la Gauchetière Ouest, Portail Sud-ouest, suite 7300
Montréal, Québec, H5A 1L6

Par postal, (Adresse courriel pour initier une conversation postal uniquement) :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Par télécopieur : (514) 496-3822

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **7 jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif »

N° de l'invitation - Solicitation No.
01756-200667/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01756-20-0667

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42239

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA455
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **au Québec**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la **soumission financière seulement**. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la **Politique d'achats écologiques** (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Toute proposition doit rencontrer les critères techniques décrits en Annexe « C ». L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires à démontrer détaillés sous forme de tableau à l'Annexe « C ».

Les soumissionnaires doivent compléter l'Annexe « C » et le joindre à leur proposition. Il est obligatoire de fournir, au dépôt de votre soumission les documents techniques/descriptifs et/ou la littérature/les notes techniques afin de permettre l'évaluation technique (**Aucun lien internet ne sera accepté**). Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non recevable.

Seules les informations contenues dans la soumission seront prises en considération dans le cadre de l'évaluation des critères techniques obligatoires à démontrer.

4.1.2 Évaluation financière

Selon le total des prix des articles A-B-C-D-E-F indiqués en Annexe « B ».

4.1.2.1 Évaluation du prix-soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise et les taxes applicables exclues.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01756-200667/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01756-20-0667

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42239

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA455
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix livré sur place (DAP) **Saint-Jean-sur-Richelieu**, Québec (voir Annexe « A »), selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DAP.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - Critères techniques obligatoires.

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2018-12-06), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (À remplir par la soumissionnaire – Voir annexe « E »)

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01756-200667/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01756-20-0667

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42239

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA455
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1. Attestation du fabricant original de matériel

Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance. Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au _____ inclusivement ([La date de fin sera de trois mois à partir de la réception de livrables. La date sera indiquée à l'octroi du contrat](#))

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ ([sera inscrit à l'octroi du contrat](#)).

6.4.5 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01756-200667/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01756-20-0667

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42239

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA455
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Rafael Uribe
Titre : Agent aux approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
800 rue de La Gauchetière, bureau 7300
Montréal (Québec) H5A 1L6

Téléphone : 514-212-7109
Télécopieur : 514-496-3822
Courriel : rafael.uribe@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : *(Sera inscrit à l'octroi de contrat)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur *(à remplir par le soumissionnaire)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme précisé dans l'annexe « B »*, selon un montant total de _____ (*Sera inscrit à l'octroi de contrat*). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement multiples

Clause du *Guide des CCUA* **H1001C** (2008-05-12), Paiements multiples.

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat (*sera indiqué à l'octroi du contrat*)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Clauses du *Guide des CCUA*

[A3060C](#) (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, (*insérer le nom de la province ou du territoire au Canada*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21) Conditions générales : biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) La soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

[A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

[A2001C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

[A9068C](#) (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

[G1005C](#) (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

ANNEXE «A» BESOIN

Plateforme de télédétection à basse altitude basée sur un drone de type aile volante

1. Contexte

Agriculture et Agroalimentaire Canada plus précisément le centre de Recherche et de Développement de St-Jean-sur-Richelieu et sa Plateforme de Recherche en Agriculture de Précision (PRAP) souhaite faire l'acquisition d'une aile volante dans l'objectif de compléter son éventail d'équipement de type drone. L'aile volante comprend 3 composantes soient l'aile volante elle-même, des caméras embarquées et les logiciels de contrôle. L'aile volante (un des deux types de drone sur le marché) permet l'utilisation d'un grand nombre de capteurs, tels que des caméras haute résolution, caméras multi-spectrale, caméra thermique, capteur Lidar et capteur hyper-spectral. Une aile volante permet de couvrir de grandes surfaces, plus de 50 ha, en un seul vol et avec un seul cycle de batterie ce qui rend possible la caractérisation spatiale de champs entiers et couvrir une ferme entière en une seule mission. Les données recueillies avec cet équipement serviront à des travaux tels que la détections d'îlots d'infestation par les mauvaises herbes, la détection de patterns liés à des stressés dans les cultures et la caractérisation des sols.

Ce besoin est séparé en trois (3) sections distinctes : 1) L'appareil aile volante; 2) les caméras disponibles qui peuvent être montées à bord et 3) le logiciel de contrôle de mission.

2. Besoin

2.1. Aile volante

2.1.1. **Spécifications techniques minimales obligatoires**

- 2.1.1.1. Appareil homologué par Transport Canada; Le comité technique fera la vérification dans les listes d'appareils reconnus par Transport Canada.
- 2.1.1.2. Poids de l'appareil à vide (sans payload) égal ou inférieur à 4 kg;
- 2.1.1.3. Possibilité de couvrir plus de 50 ha en une seule mission dans des conditions nominales de 120 m d'altitude AGL (above ground level);
- 2.1.1.4. Capable d'interchanger simplement et facilement des caméras intégrées pour le drone, offrant une diversité de charges utiles, et ce en quelques minutes et sans l'utilisation d'outils au préalable;
- 2.1.1.5. L'aile volante doit pouvoir offrir l'option de réception d'un signal GPS RTK ou PPK Geotagging;
- 2.1.1.6. Devra inclure le chargeur de batterie ainsi que les modules de contrôle à distance et de télémétrie;
- 2.1.1.7. Portée du signal radio d'un minimum de 3 km.
- 2.1.1.8. Lancement manuel OU automatique à décollage vertical;
- 2.1.1.9. Pour les appareils optant pour un atterrissage linéaire sécuritaire sur le ventre, il doit pouvoir se faire dans un espace corridor libre de tout obstacle d'un maximum de 100 m linéaire OU pour les appareils offrant l'atterrissage vertical, il doit pouvoir le faire dans un espace sécuritaire d'un maximum de 25 m²;
- 2.1.1.10. Appareil stable (c'est-à-dire, qui ne subit pas trop les effets de roulis et tangage pendant un survol) dans des conditions climatiques adverses (telles que faible pluie ou bruine soudaine et/ou bourrasques de vents allant jusqu'à 25 km/h);
- 2.1.1.11. Utilisation de batterie de type « Li-Ion Smart Batteries » OU de type « LiPo drone batteries »

2.2. Inclus deux (2) type de caméra interchangeable (payload)

2.2.1. **Spécifications techniques minimales obligatoires**

- 2.2.1.1. Le fabricant doit offrir un (1) capteur RGB très haute résolution avec les caractéristiques suivantes:
 - 2.2.1.1.1. Résolution **minimale** de 20 MP
 - 2.2.1.1.2. Obturateur de type « global shutter »
 - 2.2.1.1.3. Taille du pixel au sol (Ground Sampling Distance) de <5 cm à une altitude de vol de 120 m

2.2.1.2. Le fabricant doit offrir un (1) capteur multispectrale avec également un obturateur de type « global shutter », et celui-ci doit être facilement interchangeable en lien avec le critère 2.1.1.5. La caméra doit obligatoirement avoir 5 bandes spectrales comprenant les sensibilités dans les bandes bleue (450-475 nm, bandwidth 20 nm), verte (550-560 nm, bandwidth 20 nm), rouge (650-670 nm, bandwidth 10 nm), « red-edge » (715-725 nm, bandwidth 10 nm) et proche infrarouge (800-850 nm, bandwidth 40 nm). Également, la caméra doit **inclure un module DLS intégré** (Downwelling Light Sensor).

Note : Ces spécifications ont été déterminées en fonction de l'équipement que nous en possédons déjà (caméra de marque **MicaSense modèle RedEdge MX**), et qui peut être montée sur nos drones à voilures tournantes. Le but est d'assurer la compatibilité, une redondance et une stabilité dans nos données.

2.3. Suite de logiciels

2.3.1. Spécifications techniques minimales obligatoires

- 2.3.1.1. Contrôleur de vol automatisé;
- 2.3.1.2. Logiciel de gestion et planification de vol et de données doit être inclus;
- 2.3.1.3. Données acquises doivent être compatibles avec les logiciels de traitement d'images parmi les deux suivants : Pix4d OU Correlator 3D.

3. Livraison et installation

Le drone devra être livré à l'adresse suivante :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
430 boul. Gouin
St-Jean-sur-Richelieu, QC,
Canada J3B 3E6

4. Formation

Une formation complète doit être donnée à St-Jean-sur-Richelieu par un spécialiste pour un minimum de 4 personnes. La formation doit inclure, sans tout fois se limiter, aux items suivants : l'entretien en cas d'avaries, l'installation des caméras interchangeables, le fonctionnement du logiciel de contrôle de mission et des paramètres de vol, les règles de sécurité, la technique de décollage et d'atterrissage, et des survols de démonstrations. La date de la formation sera accordée entre le fournisseur et le gestionnaire de projet. Un document technique et un manuel d'utilisateur complet doit être fourni, idéalement en français OU en anglais.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01756-200667/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01756-20-0667

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42239

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA455
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «B» BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Quantité	Prix Unitaire*	Total*
A	Aile volante incluant la suite de logiciel, la télémétrie et le chargeur de batterie Selon les points 2.1 et 2.3 de l'annexe A	1		
B	Signal GPS RTK OU Signal GPS PPK Geotagging. Selon le point 2.1 de l'annexe A <u>Indiquer le type de signal GPS proposé :</u> _____	1		
C	Capteur RGB Selon le point 2.2.1 de l'annexe A	1		
D	Capteur multispectrale Selon le point 2.2.2 de l'annexe A	1		
E	Formation, Selon le point 4 de l'Annexe A	1		
F	Frais de transport et livraison	1		
Grand Total (A+B+C+D+E+F)				

***Taxes applicables en sus**

**** Les frais de douane et autres taxes applicables non incluses.**

Si la devise est différente du CAD \$, SVP indiquer: _____

ANNEXE «C» CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER

Au dépôt de la soumission, il est obligatoire de fournir les documents techniques/descriptifs du produit que vous offrez (ex. dessin, fiche, croquis, etc.) ou un descriptif afin de permettre son évaluation technique. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non recevable.

Le Canada évaluera seulement la documentation fournie avec la soumission. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Item #	Description	Spécifier l'endroit dans la documentation jointe à votre soumission où est démontrée la spécification
Aile Volante		
2.1.1.3	Poids de l'appareil à vide (sans payload) égal ou inférieur à 4 kg	
2.1.1.4	Possibilité de couvrir plus de 50 ha en une seule mission dans des conditions nominales de <u>120 m d'altitude AGL</u> (above ground level)	
2.1.1.6	L'aile volante doit pouvoir offrir l'option de réception d'un signal GPS RTK ou PPK Geotagging	
2.1.1.7	Devra inclure le chargeur de batterie ainsi que les modules de contrôle à distance et de télémétrie	
2.1.1.8	Portée du signal radio d'un minimum de 3 km	
2.1.1.9	Lancement manuel OU automatique à décollage vertical	
2.1.1.12	Utilisation de batterie de type « Li-Ion Smart Batteries » OU de type « LiPo drone batteries »	
Caméras interchangeables		
2.2.1.1	Caméra RGB de base avec les caractéristiques suivantes :	
	<ul style="list-style-type: none"> Résolution minimale de 20 MP Obturbateur de type « global shutter » Taille du pixel au sol (Ground Sampling Distance) de <5 cm à une altitude de vol de 120 m 	

2.2.1.2	Caméra Multispectrale à obturateur de type « global shutter »	
	Avec obligatoirement un module DLS inclus intégré	
	Avec obligatoirement 5 bandes étroites et distinctes qui doivent inclure celles-ci :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Blue (centrée inclusivement entre 450 et 475 nm et bandwidth à 20 nm) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Green (centrée inclusivement entre 550 et 560 nm et bandwidth à 20 nm) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Red (centrée inclusivement entre 650 et 670 nm et bandwidth à 10 nm) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Red-Edge (centrée inclusivement entre 715 et 725 nm et bandwidth à 10 nm) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • NIR (centrée inclusivement entre 800 et 850 et bandwidth à 40 nm) 	
Suite de Logiciels		
2.3.1.1	Contrôle de vol automatisé	
2.3.1.2	Logiciel de gestion et planification de vol et de données doit être inclus	
2.3.1.3	Données acquises doivent être compatibles avec les logiciels de traitement d'images parmi les deux suivants : Pix4d OU SimActive Correlator 3D	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01756-200667/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01756-20-0667

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-9-42239

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA455
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «D» INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;

